

COMPTÉ GÉNÉRAL—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

CRÉDITS.	Montant.		Dépenses.		Montant.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Pour le paiement des annuités en vertu des traités 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7..... Commutation des annuités..... Crédit supplémentaire pour faire face à l'excédant des dépenses à compte des traités 1, 2, 4, 5, 6, moins la somme non dépensée en vertu des traités 3 et 7.....	186,540 00						20,580 00	
	1,000 00						5,953 00	
	30,462 00						14,975 00	
							59,024 00	
							17,130 00	
							81,229 02	
							39,123 00	
		218,002 00					50 00	218,064 02
Pour achat d'instruments aratoires, bestiaux, graines de semence, grain, outils, muniton et ficelle, en vertu du traité..... Crédit supplémentaire pour faire face à l'excédant des dépenses en vertu des traités 5, 6, 7, moins la somme non dépensée en vertu des traités, 1, 2, 3, 4.	44,420 00						5,385 31	
							747 80	
							3,091 95	
							4,671 19	
	13,050 00						5,444 11	
							25,949 36	
							5,007 92	
		57,470 00						50,277 64
Pour achat des provisions pour les sauvages assemblés pour recevoir leurs annuités et pour secourir les indigents..... Crédit supplémentaire pour d'autres provisions devant être distribuées lors du paiement des annuités et pour faire face aux cas probables de famine durant l'hiver de 1879 80..... Autre crédit supplémentaire pour faire face aux dépenses imprévues.	56,930 00						1,759 76	
							688 12	
							1,970 70	
							27,865 35	
							1,842 51	
							31,189 71	
	84,452 00						11,304 15	
	16,190 22						66,448 04	
							14,523 88	
		157,572 22						157,572 22
		433,044 22						433,044 22
			A reporter.....					